



Assemblée générale

Distr. générale
8 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 84 de l'ordre du jour

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Abdelhamid **Gharbi** (Tunisie)

I. Introduction

1. La question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 59/60 du 3 décembre 2004.
2. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 1^{re} séance, le 28 septembre 2006, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions touchant le désarmement et la sécurité internationale qui lui avaient été renvoyées, à savoir les points 82 à 97, débat qui a eu lieu de sa 2^e à sa 7^e séance, du 2 au 6 octobre et le 9 octobre (voir A/C.1/61/PV.2 à 7). Des débats thématiques sur ces questions ont été tenus et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 8^e à la 19^e séance, du 9 au 12 octobre, du 16 au 20 octobre et le 23 octobre (voir A/C.1/61/PV.8 à 19). La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution de sa 19^e à sa 23^e séance, le 23 octobre, du 25 au 27 octobre et le 30 octobre (voir A/C.1/61/PV.19 à 23).
4. Pour l'examen de la question, la Commission n'était saisie d'aucun document.



II. Examen du projet de décision A/C.1/61/L.22

5. À la 18^e séance, le 20 octobre, le représentant du Canada a présenté un projet de décision intitulé « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification » (A/C.1/61/L.22). Par la suite, le Kirghizistan s'est porté coauteur du projet.

6. À sa 20^e séance, le 25 octobre, la Commission a adopté le projet de décision A/C.1/61/L.22 sans le mettre aux voix.

III. Recommandation de la Première Commission

7. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

L'Assemblée générale, se félicitant du compte rendu que le Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'étudier la vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification, a fait à la Première Commission le 16 octobre 2006¹,

a) Encourage le Groupe d'experts gouvernementaux à parvenir, dès que possible, à une conclusion concertée;

b) Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification ».

¹ Voir A/C.1/61/PV.14.